

Allocution

Andrew J. Kriegler

Président et chef de la direction

Conférence annuelle de l'OCRCVM

Montréal – le 24 octobre 2018

Le discours prononcé fait foi.

Bienvenue à tous. Je suis ravi de vous voir si nombreux aujourd'hui, en cette période de l'année où tout le monde est si occupé. Je ne prendrai donc que quelques minutes pour vous fournir le contexte de notre rencontre d'aujourd'hui, puis nous aborderons la substance de notre programme.

Comme bon nombre d'entre vous le savez déjà, Lehman a déclaré faillite le 15 septembre 2008, il y a un peu plus de 10 ans. Cet événement a marqué le début de la période la plus sombre de la crise financière mondiale.

C'est aussi il y a un peu plus de 10 ans que l'OCRCVM a été créé.

Je vous assure que les deux événements ne sont pas liés... mais je dirais qu'ils ont quelque chose en commun.

Les organismes de réglementation des services financiers du monde entier, ceux qui établissent tant des règles prudentielles que des règles de conduite, ont passé la dernière décennie à assimiler les leçons tirées de la crise et à restructurer leur réglementation afin de limiter la probabilité que de tels problèmes se répètent.

L'OCRCVM a fait à peu près la même chose – il a adapté sa réglementation et s'est adapté pour devenir l'organisme qu'il est aujourd'hui.

Le lien entre les deux parcours se résume en un mot : « confiance », ou peut-être en deux mots : « confiance » et « fiabilité », car l'un ne va pas sans l'autre.

Pourquoi la confiance? Pourquoi la fiabilité? Parce que ces deux mots représentent ce qui compte vraiment.

Je m'explique.

La plupart des récits les plus populaires de la crise financière ont mis l'accent sur la destruction du patrimoine et sur l'écroulement des marchés et des institutions financières.

Il est facile d'évoquer les statistiques, mais ce qu'elles ne montrent pas, ce sont les véritables dommages, qui ne se mesurent pas seulement en dollars.

À mon avis, les dommages réels qui ont découlé de la crise sont ceux qui ont entraîné la perte de confiance. La crise a miné la confiance que nous avons dans nos systèmes économiques et politiques et érodé celle que nous avons envers les gens qui les dirigent.

Bien entendu, il ne faudrait pas établir un lien trop direct entre cette perte de confiance et les changements que de nombreux pays ont apportés à ce qui était l'ordre politique et social établi. Néanmoins, il ne faudrait pas affirmer que ce lien n'existe pas du tout.

Parce que le Canada s'est sorti de cette crise relativement indemne, il serait facile d'affirmer que la confiance des Canadiens n'a pas été ébranlée. À mon avis, cela n'est pas aussi vrai que nous voudrions le croire, et nous pouvons tous le constater si nous examinons les choses de plus près.

Malheureusement, une fois que la confiance est brisée, la reconstruction n'est pas facile. En effet, même si la confiance de l'ensemble des Canadiens peut être ébranlée d'un seul coup, on ne peut la regagner que petit à petit.

Voilà le défi auquel le secteur des services financiers et ses organismes de réglementation continuent de faire face aujourd'hui. Et voilà le lien qu'on peut établir entre la crise financière, l'OCRCVM et chaque personne présente dans cette salle.

Les responsabilités de chacun de nous ont une chose en commun : nous devons continuer, chaque jour, de gagner la confiance des Canadiens. Puisque ce sont les Canadiens pour lesquels nous travaillons tous.

Les discussions d'aujourd'hui vous donneront une idée de la façon dont nous prévoyons assumer cette responsabilité au cours de la prochaine année.

Tout de suite après mon allocution, des membres de l'équipe de la haute direction de l'OCRCVM vous transmettront plus de renseignements sur les priorités de l'OCRCVM au cours de la prochaine année et répondront à vos questions.

Après cette discussion sur les priorités, Kathy Engle vous parlera de nos travaux de recherche avec Accenture qui portent sur la façon dont les conseils financiers évoluent au Canada et partout dans le monde – et les façons dont

évolue en parallèle la manière dont les Canadiens veulent recevoir ces conseils.

Le résultat du projet de l'OCRCVM et d'Accenture sera le suivant : la collecte de l'ensemble le plus complet de points de vue concernant la façon dont le secteur des placements voit l'avenir et la manière dont la réglementation doit s'adapter.

Je crois que ces travaux nous aideront à déterminer la façon dont notre réglementation doit évoluer en même temps que le secteur... la façon dont nous pouvons nous assurer que les investisseurs sont bien servis et protégés. Et nous devons le faire sans imposer un fardeau, pour éviter que les conseils soient trop coûteux pour les gens qui en ont besoin ou que les régimes de conformité soient trop compliqués à respecter.

Il est évident que vos activités d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes que celles que vous exerciez il y a dix ans, lorsque Lehman s'est effondrée. Par conséquent, la réglementation que nous appliquons aujourd'hui ne peut être la même que celle d'il y a dix ans.

Nous publierons le rapport sur notre projet avec Accenture bientôt, et j'espère que vous prendrez le temps de le lire et de réfléchir à ce qu'il contient.

Bien entendu, tandis que nous nous transformons pour nous adapter et réagir au climat actuel, nous devons nous assurer que notre réglementation demeure crédible, efficiente et efficace.

Je parle bien sûr des efforts que nous déployons depuis environ trois ans pour veiller à ce que nous disposions des outils disciplinaires dont nous avons besoin pour

accomplir le travail qui nous a été attribué, c'est-à-dire protéger les Canadiens.

En fait, c'est ici à Montréal, en mai 2015, durant ma première allocution publique, que j'ai souligné à quel point notre partenariat avec l'AMF et le gouvernement du Québec avait donné lieu à une meilleure protection des investisseurs et à une meilleure confiance dans les marchés grâce à notre capacité de percevoir les amendes que nous imposons. J'avais également signalé que l'obtention de ce pouvoir partout au Canada serait une priorité pour l'OCRCVM.

Au cours des 21 derniers mois, ces efforts ont porté leurs fruits de façon remarquable.

Il est extrêmement rare de voir une majorité de provinces modifier leur loi sur les valeurs mobilières de la même façon et à peu près en même temps, mais c'est ce

qui est arrivé, notamment ici au Québec, où le gouvernement a continué de faire preuve de leadership en renforçant nos pouvoirs.

Les pouvoirs que nous sollicitons partout au pays sont substantiels : la capacité d'avoir recours aux tribunaux pour percevoir les amendes que nous imposons, le pouvoir d'exiger la coopération durant nos enquêtes et les audiences disciplinaires, et une protection contre les poursuites malveillantes lorsque nous agissons de bonne foi pour protéger les investisseurs.

L'importance de ces pouvoirs, et le fait que les gouvernements provinciaux et leurs commissions des valeurs mobilières nous encouragent à les obtenir, constituent l'autre lien que j'établis avec les mots que j'ai mentionnés tout à l'heure : la confiance et la fiabilité. Et il est primordial que nous nous efforcions de le maintenir.

Laissez-moi vous donner un exemple, qui nous vient de la Colombie-Britannique, où la confiance a été perdue et où le privilège de l'autoréglementation a été perdu dans la foulée.

Je parle bien sûr du régime d'autoréglementation du secteur de l'immobilier, qui a pris fin en juin 2016.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis fin à ce modèle puisqu'il ne pouvait pas répondre à l'attente qu'il avait suscitée auprès de la province ou du public.

Par contre, le gouvernement de la Colombie-Britannique – tout comme celui du Québec – accorde de la valeur à ce que nous faisons et a donc conféré à l'OCRCVM plus de pouvoirs pour protéger les investisseurs de cette province. Il a constaté que le modèle de l'OCRCVM, qui est supervisé par l'AMF et ses homologues des ACVM, fonctionne. Il l'a donc renforcé.

Vous vous rappelez sans doute que, plus tôt cette année, l'Assemblée nationale a adopté des modifications législatives qui ont conféré à l'OCRCVM un meilleur pouvoir juridique grâce auquel il peut recueillir des éléments de preuve auprès de tiers durant ses enquêtes et obtenir une meilleure collaboration durant les audiences disciplinaires afin de poursuivre plus efficacement les contrevenants. Ces modifications ont permis de clarifier que l'OCRCVM bénéficie d'une protection complète contre les poursuites malveillantes lorsqu'il exerce son rôle de surveillance et de réglementation.

De même, les gouvernements de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et, plus récemment, de la Nouvelle-Écosse ont aussi modifié leur législation pour renforcer nos capacités disciplinaires. L'Île-du-Prince-Édouard a aussi, au moyen d'une ordonnance d'autorisation, renforcé nos

pouvoirs et a été, en fait, la province qui a déclenché cette série de changements au début de 2017.

Les gouvernements ne délèguent pas ces pouvoirs à la légère. Et nous ne les avons pas obtenus parce que mes collègues ou moi-même sommes de bons lobbyistes.

Nous les avons obtenus parce que les gouvernements et leurs commissions des valeurs mobilières partout au pays savent que l'OCRCVM travaille à protéger les investisseurs et à favoriser des marchés financiers sains.

Nous sommes un organisme d'autoréglementation.

Par conséquent, lorsque quelqu'un fait confiance à l'OCRCVM, c'est parce qu'il a confiance dans le secteur – c'est-à-dire vous, les gens et les organisations que nous réglementons. Autrement dit, il a confiance dans le modèle d'autoréglementation de l'OCRCVM et dans le

système de surveillance dirigé pas nos collègues des autorités en valeurs mobilières provinciales.

Alors, continuez de collaborer avec l'OCRCVM et de contribuer à une autoréglementation efficace et efficiente. Ce n'est qu'en collaborant ensemble que nous pouvons améliorer le système – un système qui est caractérisé par l'intégrité et engendre de meilleurs résultats pour les Canadiens.

Ainsi, les Canadiens auront davantage confiance dans nos marchés financiers, ce qui est bon pour vos affaires, mais aussi pour l'économie ici au Québec et partout au Canada.

J'aimerais maintenant inviter certains de mes collègues de l'équipe de la haute direction à se joindre à moi sur la scène pour former notre groupe de discussions sur les priorités... Elsa, Victoria, Claudyne...